



rejet d'injonction de payer par le tribunal d'instance

Par mod77, le **07/05/2013 à 11:24**

Bonjour,

Je reçois aujourd'hui un courrier de mon huissier qui m'informe que le tribunal d'instance rejette l'ordonnance que j'ai demandé envers mes anciens locataires qui sont partis après congés mais en me laissant des dégâts dans le logement. Le motif est "nécessité d'un débat contradictoire".

Je ne comprends pas ce genre de motif car j'ai donné les devis de réparation et les états des lieux d'entrée et sortie établie par un huissier. Donc, il n'y a pas de doute sur ce qu'il y a à réparer.

Cela faisait plus de 6 mois que j'attendais que cette procédure soit enclenchée or le huissier trainait des pieds, alors je lui ai dit. Maintenant, j'ai cette réponse.

Est-ce qu'un débat, ça veut dire un nouveau procès ? que faudra-t-il que j'apporte ?

Que dois-je répondre au huissier qui attend mes instructions ? que dois-je faire SVP ?
J'ai payé le huissier 700 euro pour cette injonction, est-ce qu'il s'est perdu le coup ?

merci de bien vouloir m'aider SVP.